



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION

2015 - 2020

Provence - Alpes - Côte d'Azur

AVENANT N°1

Entre les soussignés :

L'Etat, représenté par **Monsieur Stéphane BOUILLON**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Ci-après désigné « l'Etat »

D' une part,

Et

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont le siège est à Marseille, en l'Hôtel de Région, 27 place Jules Guesde, 13481 MARSEILLE CEDEX 20, représentée par **Monsieur Michel VAUZELLE**, Président du Conseil régional, agissant en vertu d'une délibération n°..... du

Ci-après dénommée « la Région »

D' autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

Le Contrat de Plan conclu entre l'Etat et la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour la période 2015-2020 a été signé le 29 mai 2015. Il définit les engagements de l'Etat et de la Région pour les 6 prochaines années.

Objet d'un travail partenarial avec l'ensemble des territoires de la région, il a donné lieu à d'importantes négociations et réflexions en vue d'une optimisation des ressources publiques pour des projets d'envergure régionale voire nationale et en vue de faire progresser le niveau d'équipement des territoires.

Aujourd'hui, est proposé un avenant au contrat, au regard de nouvelles prérogatives instituées par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe et une mise à disposition de fonds supplémentaires par l'Etat et la Région, notamment à la suite du comité interministériel de mai 2015 portant sur la future métropole Aix Marseille Provence.

Cet avenant doit permettre :

- d'apporter des dotations supplémentaires de l'Etat pour la mobilité multimodale et l'Enseignement supérieur
- de créer un volet Fret ferroviaire au sein de la priorité « Dynamiser l'accessibilité multimodale »
- d'inscrire un projet de réindustrialisation de la ZIP de Fos-sur-Mer, porté par le Grand Port Maritime de Marseille, à l'initiative de la Région
- d'élargir aux Départements les bénéficiaires de certaines mesures

Par ailleurs, cet avenant permet d'affiner, corriger, rendre plus lisibles certains éléments inscrits sans en changer ni le sens, ni la portée.

Ci-après figurent *en italique* les textes extraits du contrat initial et en souligné les modifications apportées.

Article 1 : Abondement des dotations de l'Etat en faveur de l'Enseignement supérieur

L'Etat augmente de 1 million d'euros son financement de l'opération « mise en sécurité des bâtiments sur le site de l'Hôpital Marseille Nord – Hôpital Nord ».

Aussi :

- La maquette financière (page 21 du contrat) de la priorité « Développer l'économie de la Connaissance et les Filières Stratégiques », est modifiée comme suit :

Programmes	Mesures (ou domaines d'action ou projet....)		Crédits contractualisés		TOTAL en M€
			État	Région	
II.1 Enseignement supérieur, recherche, innovation	<u>II.1.1</u> <u>Enseignement supérieur</u>	<u>Immobilier universitaire et vie étudiante</u>	<u>57,88</u>	54.2	<u>112.08</u>
		Immobilier culturel	29.9	9.65	39.55
	II.1.2 Recherche et Innovation	Recherche (Bop 172)	7,21	36.85	74,76
		Organismes de recherche	30.7		
		Innovation	1.86	11.95	13,81
TOTAL en M€			<u>127.55</u>	<u>112.65</u>	<u>240.20</u>
II.2 développement de l'innovation et des filières d'avenir	II.2.1 Soutien aux grands projets structurants		2.2	18	20.2
	II.2.2 Soutien aux entreprises d'excellence		10	10	20
	TOTAL en M€			12.2	28
II.3 Développement des infrastructures, des services, et des usages numériques	II.3.1 infrastructures numériques	Gouvernance concertée de l'aménagement numérique du territoire	0.30	0.30	0.6
		Téléphonie mobile	0.160		0.160
	II.3.2 innovation numérique	Infrastructures régionales de données	0.30	0.300	0.600
		Ecosystèmes territoriaux d'innovation	0.400	0.700	1.100
		TOTAL en M€			1.16
TOTAL GENERAL			<u>140,91</u>	<u>141.95</u>	<u>282,86</u>

- Le tableau (page 82 du contrat) listant les projets immobiliers et établissement d'enseignement supérieur pour l'académie d'Aix-Marseille ciblés, est modifié comme suit :

II-1-1 Offrir aux acteurs de l'ESR des campus attractifs et fonctionnels						
Projets Immobiliers établissements d'enseignement supérieur						
Académie d'Aix Marseille - Bouches du Rhône - Etablissements relevant du MENESR						
Etablissement	Libellé de l'opération	Localisation	Coût total (M€)	Part Etat (M€)	Part Région (M€)	Autres (M€)
AMU	<u>Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord - Hopital Nord</u>	<u>Marseille Nord</u>	<u>2</u>	<u>1,5</u>	0,5	0

Article 2 : Abondement des dotations de l'Etat en faveur de la ligne ferroviaire Aix-Marseille

Conformément aux annonces du Premier Ministre, Manuel Valls, lors du Comité Interministériel pour la métropole d'Aix-Marseille-Provence le 29 mai dernier, l'Etat attribue 5 millions d'euros supplémentaires de financement à l'opération « modernisation de la ligne Marseille-Aix : 4 trains par heure ».

Aussi, la liste des opérations ferroviaires ciblées sur les Bouches du Rhône est modifiée comme suit (pages 110 à 111) :

Dept	Opérations	Coût Total (M€)	Financem ent Etat (M€)	Financem ent Région (M€)	Autres financements A titre indicatif		
					Autres CL (M€)	Europe (M€)	RFF (M€)
13	<u>Modernisation de Marseille – Aix : 4 Trains/heure</u>	185,00	<u>51,25</u>	46,25	<u>59,5</u>		28,00

Article 3 : Elargissement aux Départements du bénéfice de certaines mesures

Au regard de la loi NOTRe, le Contrat de Plan Etat-Région est devenu le lieu unique de convergence des financements publics, en faveur des projets structurants dans les territoires. A cet égard, et dans l'attente de la clause de revoyure, l'Etat et la Région choisissent d'ouvrir certaines mesures non initialement prévues notamment aux Départements agissant pour le compte de l'Etat, sans lesquelles, ils ne pourraient plus recevoir de contributions à leurs actions. Ces mesures sont essentiellement répertoriées dans le volet transition écologique et énergétique du contrat et concernent l'action départementale en faveur des réserves naturelles.

Faisant suite à la décision partenariale d'élargir la liste des bénéficiaires des sous-mesures IV.3.1.1 et IV.3.1.3, de la mesure IV.3.1 « Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources », de la priorité « Affirmer le cap de la transition écologique et énergétique », ces listes sont modifiées comme suit (pages 32 - 33 et pages 125 - 126 des annexes) :

- **Sous mesure 3.1.1 Renforcer la connaissance et l'organisation des données, acquisition et mise à disposition de la connaissance**

Bénéficiaires : associations, conservatoires, gestionnaires d'espaces naturels, Départements agissant pour le compte de l'Etat, établissements publics et privés de recherche, collectivités et leurs groupements, etc.

- **Sous mesure 3.1.3 Protéger, préserver, gérer les espèces et leurs habitats**

Bénéficiaires : associations, Réserves naturelles, Départements agissant pour le compte de l'Etat, Parcs Naturels Régionaux, Parcs Nationaux, conservatoires et structures d'animation Natura 2000.

Article 4 : Création d'un volet Fret ferroviaire au sein de la priorité « Dynamiser l'accessibilité multimodale »

Faisant suite à la volonté régionale de soutenir au sein du CPER, le Fret ferroviaire, le volet suivant est ajouté (page 24), et doté d'une enveloppe régionale de 10.5 millions d'euros (report dans les maquettes financières plus bas) :

III.6 Fret ferroviaire

Afin de favoriser le report modal et limiter les émissions de gaz à effet de serre, les études et travaux relatives à la réalisation ou l'amélioration d'installations de terminales embranchées, de chantier de transport combiné ou terminal d'autoroute ferroviaire en dehors du Grand Port Maritime de Marseille pourront être soutenues par la Région au titre du CPER. La plateforme ferroviaire de Courtine en Avignon pourrait notamment être éligible. Le financement de la part État de ces opérations se fera hors CPER dans le cadre du budget annuel de l'AFITF. La Région interviendra à parité avec l'État et dans la limite d'un taux de 30%.

Article 5 : inscription au Contrat du projet de réindustrialisation de la ZIP de Fos

L'inscription au Contrat de l'opération « Réindustrialisation de la ZIP de Fos : Economie circulaire et transition énergétique » portée par le GPMM, répond à l'ambition partagée de relever les défis des mutations industrielles et de lutte contre la destruction des emplois dans ce secteur par l'accueil de nouveaux projets, dans le champ de la transition énergétique. Cette opération est accompagnée par les industriels et de la plateforme regroupés avec le GPMM au sein de l'association PIICTO.

Cette opération s'appuie sur deux volets complémentaires :

- Le volet PIICTO, d'un montant total de 12 millions d'euros – aménagement d'une plateforme Industrielle d'Innovation Caban Tonkin - (mutualisation des services et fournitures, développement des synergies entre acteurs et gouvernance partagée).
- Le volet INNOVEX d'un montant total de 18 millions d'euros – aménagement d'une pépinière sur un site de 12 hectares pour l'accueil de démonstrateurs, centre de recherche et réalisation d'une maison de l'innovation.

Le financement de cette opération s'inscrit dans la trajectoire financière du port pour la période 2014-2018. Les attendus financiers du GPMM, portent actuellement sur l'aménagement de la 1^{ère} phase du volet INNOVEX d'un montant de 5 millions d'euros. La Part du GPMM sur cette phase représentant 20% des financements soit 1 million d'euros. La Région participera à hauteur de 500 000 euros dans le cadre du CPER via un abondement de ses dotations, l'Etat à hauteur de 500 000 euros, via une répartition des dotations déjà inscrites au CPER.

Faisant suite à l'initiative de la Région, d'inscrire comme opération ciblée le projet de ré industrialisation de la ZIP de Fos sur Mer :

- Le paragraphe suivant s'ajoute à la liste des investissements portuaires du Grand Port Maritime de Marseille (page 112-113) :

Projet de ré industrialisation de la ZIP de Fos : Economie circulaire et transition énergétique :

Le projet porté par le GPMM, répond à l'ambition partagée de relever les défis des mutations industrielles et de lutte contre la destruction des emplois dans ce secteur par l'accueil de nouveaux projets, dans le champ de la transition énergétique. Il est accompagné par les industriels de la plateforme regroupés avec le GPMM au sein de l'association PIICTO.

Il s'appuie sur deux volets complémentaires :

- Le volet PIICTO, d'un montant total de 12 millions d'euros – aménagement d'une plateforme Industrielle d'Innovation Caban Tonkin - (mutualisation des services et fournitures, développement des synergies entre acteurs et gouvernance partagée).
- Le volet INNOVEX d'un montant total de 18 millions d'euros – aménagement d'une pépinière sur un site de 12 hectares pour l'accueil de démonstrateurs, centre de recherche et réalisation d'une maison de l'innovation.

Le financement de cette opération s'inscrit dans la trajectoire financière du port pour la période 2014-2018. Les attendus financiers du GPMM, portent actuellement sur l'aménagement de la 1^{ère} phase du volet INNOVEX d'un montant de 5 millions d'euros. La Part du GPMM sur cette phase représentant 20% des financements soit 1 million d'euros.

- A la maquette financière des opérations portuaires, est ajoutée la ligne suivante (page 113-114) :

Tableau des opérations portuaires						
Dépt	Opérations	Coût total (M€)	Financement Etat (M€)	Financement Région (M€)	Financement GPMM (M€)	Autres (M€)
<u>13</u>	<u>réindustrialisation de la ZIP de Fos (phase 1 du projet INNOVEX)</u>	<u>5</u>	<u>0.5 (provenant de la mesure soutien aux grands projets structurants)</u>	<u>0.5</u>	<u>1</u>	<u>3</u>

Article 6 : Corrections apportées au Contrat sans en changer l'économie générale

Cet avenant, va également permettre d'apporter des précisions dans les parties du texte pouvant prêter à interprétation et de corriger quelques erreurs minimales. Ces changements apporteront une plus grande lisibilité au contrat, sans en changer le sens ou la portée.

Ci-dessous la liste des éléments dans l'ordre de pagination du Contrat ayant fait l'objet de modifications :

- Concernant la priorité « Développer l'économie de la connaissance et les filières stratégiques » :

- A la suite du nouveau dossier d'expertise du Rectorat, présentant l'opération comme continue à l'opération CPER 2007-2013 « développement du site universitaire d'Agroparc avec l'INRA », le tableau listant les projets immobiliers et établissements d'enseignement supérieur pour l'académie d'Aix-Marseille ciblés, est modifié comme suit (page 83) :

Académie d'Aix Marseille - Vaucluse						
Etablissement	Libellé de l'opération	Localisation	Coût total (M€)	Part Etat (M€)	Part Région (M€)	Autres (M€)
UAPV	<u>Déménagement du laboratoire de Mathématiques sur le site AgroParc (UFR Sciences tranche 2)</u>	Avignon	0.7	0	0,5	0.2 ¹

- Au regard de l'avancée des projets d'amélioration des conditions de vie étudiante sur la Communauté du Pays d'Aix, la mention du site Félibre a été ajoutée pour la construction de logement sur ce territoire (pages 80 et 85) :

Construction de 256 logements - Aix - Pauliane + 200 logements site Constance + site Félibre : Le projet consiste à construire 256 logements CROUS sur le futur campus Pauliane, accueillant la nouvelle faculté d'économie-gestion ainsi que 200 logements sur la future ZAC de la Constance.

Projets d'amélioration des conditions de vie étudiante						
Académie d'Aix Marseille						
Etablissement	Libellé de l'opération	Localisation	Coût total (M€)	Part Etat (M€)	Part Région (M€)	Autres (M€)
CROUS	Construction de 256 logements - Aix - Pauliane et 200 logements site Constance + site Félibre	Aix-en-Provence	3,5	0,3	0	3,2
					8,6	Campus-HCPEP

- En raison d'une erreur initiale, le tableau des projets d'amélioration des conditions de vie étudiante est modifié comme suit (page 85) :

Projets d'amélioration des conditions de vie étudiante

¹ Baisse de la valeur du montant des co-financeurs (1 millions d'euros)

Académie d'Aix Marseille						
Etablissement	Libellé de l'opération	Localisation	Coût total (M€)	Part Etat (M€)	Part Région (M€)	Autres (M€)
CROUS	Construction de 81 logements site Alauzen	Avignon	6,5	<u>2,5²</u>	3	1
CROUS	Extension du restaurant Agroparc	Avignon	1,1	0	0,8	0,3

- Parmi les projets « recherche » de l'Enseignement supérieur, le projet CORAL apparaît comme labellisé par le MENESR (page 92) :

ACADÉMIE DE NICE : Var					
CORAL		5 980	100	1 500	4 380
<i>Les projets mentionnés en gras sont labellisés par le MENESR</i>					

- Au sein de la de la priorité « Dynamiser l'accessibilité multimodale » :
 - Le paragraphe relatif aux mobilités douces, est modifié comme suit (page 24) :

III.5 Véloroutes et voies vertes

Les investissements en matière de mobilité douce soutenus par la Région et l'État ciblent l'EuroVelo 8, inscrite au Schéma régional des véloroutes et voies vertes. Les sections d'itinéraire connectées aux agglomérations seront soutenues en particulier, de manière à stimuler à la fois le report modal vers le vélo des déplacements de loisirs et quotidiens.

Les investissements concernant le second itinéraire cyclable européen de la région, la Via Rhôna - EuroVelo 17, relèveront du CPIER Plan Rhône.

- Au sein du volet routier :
 - Le paragraphe relatif aux mobilités douces, est modifié comme suit (page 103) :

Enfin, au titre des mobilités douces, il est prévu au CPER une ligne « Vélo-routes et voies

² Augmentation de la valeur de la part Etat pour cette opération de 0.1 du FNADT

vertes », dont l'objectif est de soutenir la réalisation des sections de l'EuroVelo 8, notamment connectées aux agglomérations. Cet itinéraire cyclable sécurisé est inscrit au schéma régional des véloroutes et voies vertes. Il engendrera de fortes retombées économiques sur les territoires traversés et favorisera les déplacements non polluants de la population.

- Le tableau des opérations routières, est modifié comme suit (page 104) :

Dépt	Opérations		Coût total (M€)	Financement Etat (M€)	Financement Région (M€)	Autres (M€)
4	RN 85	Desserte de Digne – section Digne-Malijai	30,00	12,00	12,00	6,00
4	RN85 - RN 202	Protection contre les risques naturels et sécurisation, dont Chabrières	9,10	6,13	2,18	0,79
4	RN85 - RN 202	Aménagements de carrefours	3,00	1,00	1,00	1,00
5	RN 94 - RN 85 Nord	Rocade de Gap section centrale et études section nord	41,30	13,77	13,77	13,77
5	RN 85 - RD 1075	Modernisation de la RN 85 Gap-Grenoble et de la RD 1075 Sisteron-Grenoble	16,00	8,34	4,03	3,63
5	RN 85	Aménagements et requalification des berges du Drac	4,00	2,80	1,20	0,00
5	RN 94	Carrefour RN94 (grande boucle à Briançon + central St-Crépin)	4,50	1,50	1,50	1,50
5	RN 94	Carrefour de Chorges	<u>1,20</u>	0,45	<u>0,43³</u>	<u>0,32</u>
5	RN 94	Traversée de l'Argentière – Pont des Rouyes	1,00	0,50	0,50	0,00
84	LEO	Liaison Est-Ouest T2 T3 – solde des acquisitions foncières	24,00	1,32	9,68	13
84	LEO	Liaison Est-Ouest T2 T3 – rappel avance Etat-2011-2014 hors CPER (acquisitions foncières anticipées + études après DUP)	14,70*	14,70	0,00	0,00
84	RN 7	Déviations d'Orange – acquisitions foncières et études post-DUP	45,00	5,00	0,00	40,00
13	RN 568	Déviations de Martigues Port-de-Bouc	67,85	50,00	9,75	8,10
13	A51 – RD 8N	Echangeurs de la métropole Aix-Marseille Provence	9,00	6,00	0,00	3,00
13	A 50-51-55	Résorption des points noirs bruit Métropole AMP	12,20	8,29	1,75	2,16

³ Montants de 0.45 dans la première version, erronés

	RN 1569- 113					
13	RN 568	Desserte du port de Fos (carrefours Fossette, Ma Campagne et déviation PL St- Gervais)	8,00	5,00	0,00	3,00
13	RN 569	Déviation de Miramas	39,40	13,13	13,13	13,13
tous	Région	Mobilité / Véloroutes et voies vertes	10,00	2,00	3,00	5,00

*Ce montant de 14.7 M€, hors CPER représente les avances faites par l'Etat entre 2011 et 2014 sur cette opération (acquisitions foncières et études)

o Au sein du volet ferroviaire :

- Le titre du paragraphe relatif à l'opération PEM Nice Saint Augustin, du volet ferroviaire, est modifié comme suit (page 106) :

PEM Nice Saint Augustin/Nice aéroport – en anticipation de la LN PCA :

Création d'une halte provisoire à l'emplacement de la future gare qui sera finalisée dans le cadre de la LNPCA, afin d'anticiper la réalisation du Pôle Multimodal de Nice Aéroport (futur ex-Saint Augustin) et de développer au plus tôt les fonctionnalités entre le tram, le train, l'avion.

- Le paragraphe relatif au projet de terminal trimodal sur la plateforme ferroviaire de Courtine, est supprimé page 108 et réintégré page 25.
- Le paragraphe relatif au projet de ligne nouvelle PACA, est modifié comme suit (page 109) :

LN PCA complément EPEUP :

Le projet de la Ligne Nouvelle a évolué pour répondre aux attendus de la Commission Mobilité 21 et pour s'enrichir des résultats de la concertation avec le territoire. Il organise désormais de façon complémentaire les fonctions ferroviaires de proximité et d'augmentation du cadencement des TER et celles des liaisons interurbaines à grande vitesse. Le besoin financier pris en compte correspond à la réalisation des études préalables à la DUP sur la Priorité 1 et sur la Priorité 2. Il en résulte un besoin financier complémentaire pour réaliser les études préalables à la DUP sur la Priorité 1 et sur la Priorité 2, sous réserve du respect de la Décision Ministérielle sur la Priorité 2. La ligne sera également mobilisée pour les acquisitions foncières réglementaires et d'opportunité.

- Le tableau des opérations ferroviaires, est modifié comme suit (pages 110 - 111) :

Dept	Opérations	Coût Total (M€)	Financement Etat (M€)	Financement Région (M€)	Autres financements A titre indicatif		
					Autres CL (M€)	Europe (M€)	RFF (M€)
05	Ligne des Alpes / Etoile de Veynes Phase 1 : Régénération Briançon Montdauphin	22,00	7,33	7,33	4,47		2,86
	Ligne des Alpes / Etoile de Veynes Phase 2 : Etudes AVP pour les branches vers RA	15,00	6,00	6,00	1,05		1,95
06	Régénération ligne de la Roya : Breil Tende sur la ligne Cunéo Vintimille (première phase – convention des 29M€)	29,00	9,10	9,10		29 (Italie)	
	Régénération ligne de la Roya : Breil Tende sur la ligne Cunéo Vintimille (seconde phase)	62,20			44,00	financements italiens	
	Modernisation ligne des Chemins de fer de Provence : augmentation capacité Nice/Plan du Var + électrification + accessibilité PMR	44,00	5M€ (AAPT CSP)	16,00	18,00	FEDER (5M€)	
	Amélioration de la ligne Mandelieu-Vintimille : 4 ^{ème} Voie Antibes (26M), Nouvel Aiguillage Cagnes sur mer (8M)	34,00	8,50	8,50	13,60		3,40
	Amélioration de la ligne Mandelieu-Vintimille : volet fiabilité - études AVP/PRO	15,00	1,88	0,47	3,28	7,50	1,88
	Amélioration de la ligne Mandelieu-Vintimille : volet fiabilité - Premiers travaux (*)	80,00	20,00	5,00	11,00	24,00	20,00
	PEM Nice St Augustin/Nice Aéroport Aéroport - En anticipation de la LN PCA	10,00	2,50	2,50	4,00		1,00
	Nice Drap (Fontanil) : Poursuite augmentation fréquences (partie urbanisée) en lien avec le nœud de Nice (Mandelieu Vintimille)	à prendre sur EP					

Dept	Opérations	Coût Total (M€)	Financement Etat (M€)	Financement Région (M€)	Autres financements A titre indicatif		
					Autres CL (M€)	Europe (M€)	RFF (M€)
13	Etudes AVP modernisation signalisation (IPCS) Berre pas des Lanciers (*)	5,00	1,88	0,47		RTE t ERTMS niveau 1 fret	1,25
	Augmentation de capacité des voies littorales de St Charles à l'Estaque (via Arenc) sans les gares Cap Pinede et St André	40,00	10,00	10,00	14,00		6,00
	Optimisation court terme du plateau St Charles (Etudes)	5,00	1,88	1,88			1,25
	<u>Modernisation de Marseille – Aix : 4 Trains/heure</u>	185,00	51,25	46,25	59,50		28,00
	Modernisation de Marseille – Aix : opérations connexes	15,00	3,75	3,75	7,50		
	Etudes AVP PRO Réouverture voyageurs de la ligne Aix Etang de Berre	8,00	2,00	2,00	2,00		2,00
	Travaux Réouverture voyageurs de la ligne Aix Etang de Berre (*)	87,00	0,00	27,84	50,20		9,00
	Côte bleue : modernisation et amélioration (infra et signalo)	37,00	9,25	9,25	12,21		6,29
83	Étude AVP modernisation signalisation Toulon Les Arcs - IPCS (*)	5,00	1,75	0,44		RTE t ERTMS niveau 1 fret	1,25
	Traitement du noeud toulonnais	45,00	11,20	11,20	17,30		5,30
tous	Études prospectives et d'opportunité dont ERTMS2 (6M) (*)	10,00	1,75	1,75	1,75	3,00	1,75
13/84/04	Ligne des Alpes : modernisation sur partie basse (Aix-Pertuis-Manosque-La Brillanne)	60,00	18,00	18,00	18,00		6,00
04 et 06	<u>Ligne des chemins de fer de Provence : régénération partie haute⁴</u>	33,00	1M€ (FNADT)	25,00	7,00		
13/84	AVP et 1er travaux traitement étoile Avignonnaise (suite étude prospective ouest BDR / étoile avignonnaise) (*)	12,70	3,18	3,18	3,18		3,18
13	Actualisation coûts 3eme voie Marseille Aubagne	20,00	6,67		6,67		

⁴ Simple déplacement de la ligne dans le tableau

Dept	Opérations	Coût Total (M€)	Financement Etat (M€)	Financement Région (M€)	Autres financements A titre indicatif		
					Autres CL (M€)	Europe (M€)	RFF (M€)
06	Actualisation coûts 3eme voie Antibes Cagnes	9,00	1,80		3,60		
13/83/06	LNPCA complément EPEUP	24,00	6,00	1,50	10,50	RTE t	6,00

- o Au sein de la liste des investissements portuaires, une phrase est ajoutée au paragraphe sur le développement logistique et multimodal (page 112) :

Développement logistique et multimodal :

Ces opérations s'inscrivent dans la continuité du terminal Fos 2XL en développant à l'arrière des terminaux :

- les espaces logistiques nécessaires au traitement des conteneurs ;
- des zones de services portuaires pour fluidifier la gestion des flux, proposer des services aux transporteurs, faciliter les contrôles divers et formalités administratives... ;
- des infrastructures de desserte multimodale dont un point de massification ferroviaire.
- La participation de la Région se concentrera prioritairement sur le 3ème axe.

- Concernant, la programmation, le suivi et l'évaluation du CPER,
 - o Le Comité Stratégique de Programmation, d'Evaluation et de Suivi devient le Comité Stratégique de Pilotage, d'Evaluation et de Suivi. Il se trouve modifié dans l'ensemble du Contrat.
 - o ont été rajoutés à la liste des participants du Comité Stratégique de Pilotage, de Suivi et d'Evaluation, les Présidents des Conseils départementaux, des Métropoles et des grandes agglomérations de la région (page 64) :

Présidence et participants : Le Comité Stratégique de Pilotage, d'Evaluation et de Suivi est co-présidé par le préfet de région et le Président du Conseil régional. Il est composé des préfets de départements, des recteurs, des élus régionaux, des agences et établissements publics de l'État et du CESER, les Présidents des Conseils départementaux, des Métropoles et des grandes agglomérations. Les co-présidents peuvent inviter des tiers en tant que de besoin.

- o A été modifié le paragraphe relatif aux comités de programmation, de la manière suivante (page 65) :

VII.1.2 Comités de programmation

Ces comités techniques, co-présidés entre l'État et la Région ont vocation à décider :

- (i) de la programmation des dossiers sur les différents axes, en fonction des demandes reçues du territoire et en associant les services compétents pour réaliser cette instruction, y compris les agences. L'instruction sera réalisée sur la base des critères et fiches déterminés pour chaque mesure du futur contrat.

(ii) du contenu des appels à projets à lancer lorsque cela est prévu

S'agissant des axes, « accessibilité multimodale », « enseignement supérieur, recherche et innovation » et « soutien aux entreprises d'excellence », ces comités seront alimentés par les comités de pilotage des différentes opérations, les comités territoriaux Enseignement Supérieur Recherche et le comité de sélection régionale. Ces comités devront par ailleurs articuler leurs travaux avec les modalités de décisions des agences (ADEME et Agence de l'eau) qui disposent de leur propre comité de programmation.

Ces comités peuvent réaliser des consultations écrites. La périodicité des réunions est décidée conjointement entre l'État et la Région. Il est convenu que l'État et la région chercheront à limiter le nombre de comité de programmation par axe, pour améliorer la lisibilité du dispositif, à fournir aux acteurs en début d'année les dates de comité de programmation et à unifier autant que possible le formalisme des dossiers demandés aux acteurs.

- Enfin, suite à un avenant à la Convention Interrégionale du Massif des Alpes, le montant des dotations régionales ayant été portées à 25,42 millions d'euros, cette modification a également été introduite au chapitre sur l'articulation CPER CPIER (page 69) :

VIII.1 Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA)

Le Contrat de plan interrégional CIMA 2015-2020 sera engagé contractuellement selon 4 axes :

- Améliorer l'attractivité des territoires des massifs par une amélioration de l'offre de service aux populations et aux entreprises ;
- Accompagner la valorisation économique des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales et des compétences reconnues dans les massifs ;
- Accompagner l'adaptation au changement climatique : sur cet axe, dans le domaine de l'eau, outre la restauration des continuités écologiques de la trame bleue, seront soutenus les projets d'amélioration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau associée à la gestion des inondations en zone de montagne ainsi que les actions d'amélioration de la connaissance des hydro systèmes de têtes de bassin versants où des conflits d'usage sont susceptibles d'émerger dans le cadre du dérèglement climatique. Il est cependant nécessaire d'indiquer que sur ces volets, les crédits régionaux sont inscrits au titre du CPER ;
- Développer la coopération nationale inter massifs et la coopération territoriale européenne et internationale entre régions de montagne

Ainsi, 50,84 M€ seront contractualisés par l'État à l'échelle du Massif et 25.42 M€ pour la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur, correspondant en partie à des contreparties nationales des objectifs spécifiques du Programme Opérationnel Interrégional des Alpes (POIA) 2014-2020.

En conséquence des différentes corrections et abondement de dotations de l'Etat et la Région, les données financières inscrites (page 7) ainsi que les maquettes globales du contrat, sont modifiées comme suit :

La détermination des enveloppes financières État-Région dédiées au Contrat de plan se fonde :

- pour l'État, sur le mandat de négociation transmis au préfet de région le 18 novembre 2014. Le montant total des crédits contractualisés s'élève ainsi à **832,12 M€** ;
- pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur la recherche d'une parité d'engagement sur l'ensemble du Contrat, avec une modulation de sa contribution et des décroisements possibles pour intégrer les priorités politiques régionales et les enjeux des territoires. Ainsi, la Région contribuera au Contrat de Plan à hauteur de **852,57 M€**.

- La maquette financière globale (page 8) :

Volets thématiques	Crédits contractualisés	
	État	Région
<i>L'emploi et la jeunesse, priorités transversales pour le territoire régional</i>	17	17
<i>Consolider l'économie de la connaissance et les filières stratégiques</i>	<u>140.91</u>	141.95
<i>Dynamiser l'accessibilité multimodale</i>	<u>377.30</u>	<u>411.23</u>
<i>Affirmer le cap de la transition écologique et énergétique</i>	141,45	133,83
<i>Assurer un développement solidaire des territoires</i>	155,46	148,56
TOTAL en M€	<u>832.12</u>	<u>852.57</u>

- La maquette « dynamiser l'accessibilité multimodale » (page 25) :

Axes stratégiques	Crédits contractualisés		TOTAL en M€
	État	Région	
III.1 <i>Routes : des investissements routiers inscrits dans les politiques de mobilité et de transports durables</i>	<u>135.23</u>	<u>70.92⁵</u>	<u>206.15</u>
III.2 <i>Ferroviaire : poursuite de la modernisation des réseaux en synergie avec le projet de ligne nouvelle</i>	185.67	217.41	403.08

⁵ Correction d'une erreur (double comptage dans la 1^{ère} version du CPER du volet « mode doux » devenu « veloroutes et voies vertes »)

III.3 Aménagement et mise en accessibilité des pôles d'échanges multimodaux	<u>10 *</u>	<u>75</u>	<u>85</u>
III.4 Portuaire	44.4	34.4	78.8
III.5 Véloroutes et Voies vertes	2	3	5
III.6 Fret ferroviaire	<u>0</u>	<u>10.5</u>	<u>10.5</u>
TOTAL GENERAL en M€	<u>377.30</u>	<u>411.23</u>	<u>788.53</u>

* Le financement des travaux d'accessibilité des quais sera assuré par l'Etat Hors CPER.

- La maquette globale détaillée, figurant en annexe (pages 59-63) :

AXES STRATEGIQUES	Domaines	Mesure	BOP Concerné	Enveloppe État Mandat	Prévisionnel Région CPER	Total ER CPER	
I- EMPLOI	Stratégie de la connaissance des entreprises, des territoires et des branches et amélioration du dialogue social		BOP 103	9,28	9,10	18,38	
	Accès et maintien dans l'emploi des publics fragiles et renforcement de l'égalité professionnelle			1,80	1,80	3,60	
	Accompagnement des mutations adaptation des compétences et sécuriser des parcours professionnels			5,92	6,10	12,02	
	TOTAL			17,00	17,00	34,00	
II- L'ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE ET LES FILIERES STRATEGIQUES	Enseignement Supérieur	Offrir aux acteurs de l'ESR des campus attractifs et fonctionnels	BOP150 + BOP 231	<u>57,88</u>	55,20	<u>112,08</u>	
		Vie étudiante					
		Immobilier culturel	BOP 224	29,90	9,65	39,55	
	Recherche	Recherche		BOP 172	7,21	36,85	74,76
				Organismes de recherche	30,70		
	Innovation transfert			BOP 172	1,86	11,95	13,81
sous total				<u>127,55</u>	112,65	240,20	

	Le développement de l'innovation et des filières d'avenir	Soutien aux grands projets structurants	BOP 112	2,20	18,00	20,20
		Soutien aux entreprises d'excellence	PIA Env. régionalisée	10,00	10,00	20,00
	sous total			12,20	28,00	40,20
	Développement des infrastructures, des services et des usages du numérique	Infrastructures numériques	BOP 112	0,46	0,30	0,76
		Innovation numérique	BOP 112	0,70	1,00	1,70
	sous total			1,16	1,30	2,46
TOTAL				140,91	141,95	282,86
III- DYNAMISER L'ACCESSIBILITE MULTIMODALE	Routes: des investissements routiers inscrits dans les politiques de mobilité et de transports durables * montant susceptibles d'évoluer en fonction des discussions en cours sur certains projets		BOP 203	135.23	70.92	206.15
	Ferroviaire : poursuite de la modernisation des réseaux en synergie avec le projet de ligne nouvelle		BOP 203	185. 67	217.41	<u>403,08</u>
	Aménagement et mise en accessibilité des pôles d'échanges multimodaux		BOP 203 + HCPER	10,00 + HCPER	75,00	85,00
	Portuaire		BOP 203	44,40	<u>34,40</u>	<u>78,80</u>
	Véloroutes et voies vertes		BOP 203	2,00	3,00	5,00
	Fret ferroviaire		HCPER	<u>0</u>	<u>10,5</u>	<u>10,5</u>
	TOTAL				377,30	411,23
IV- AFFIRMER LE CAP DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Energie- changement climatique-	Soutenir la Transition énergétique dans les champs du bâtiment des énergies renouvelables et réseaux énergétiques	ADEME	28,20	21,38	49,58
		Développer l'économie Circulaire et de ressources	ADEME	17,40	17,20	34,60
	sous total			45,60	38,58	84,18
Prévention des risques	Développer la connaissance et la culture du risque	Fonds Barnier	22,00	23,00	45,00	

		pour améliorer l'action					
		Réduire la vulnérabilité des acteurs et des territoires					
		Améliorer les dispositifs de prévention et de protection					
	Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	Préserver et reconquérir la biodiversité	BOP 113	14,45	41,80	56,25	
		Améliorer la gestion durable et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques	Agence de l'eau	43,30	28,00	71,30	
		Préserver le milieu marin et accompagner un développement durable du littoral		16,10	2,45	18,55	
sous total			73,85	72,25	146,10		
TOTAL			141,45	133,83	275,28		
V – ASSURER UN DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES	Développement équilibré des territoires	Accompagnement des territoires en mutation notamment industrielle	BOP 112	1,10	1,00	2,10	
		Développement local des territoires innovation et territoires numériques	BOP 112	4,40	12,00	16,40	
		Sous total Développement économiques des territoires			5,50	13,00	18,50
		Renforcement des centralités	BOP 112	5,56	49,62	58,48	
		Aménagement foncier- logement	BOP 112	3,30			
		Amélioration de l'offre de services	BOP 112	4,3	10,00	14,3	

	Sous Total Structuration des territoires		13,16	59,62	72,78
	Mobilité durable	ADEME	3,00	3,00	6,00
	Accompagner les démarches de développement soutenable		9,00	6,50	15,50
	Projets territoriaux de DD	BOP 217	0,4	0,70	1,10
	Sous Total Territorialisation de la TEE		12,4	10,2	22,60
	Ingénierie de projets	BOP 112	2,44	10,00	12,44
	Information géographique et centres de ressources				
	Sous total ingénierie territoriale		2,44	10,00	12,44
	Développer les outils d'appui à la déclinaison territoriale des politiques de santé en région	ARS	6,78	10,38	17,16
	Conforter une offre de soins de proximité et de qualité accessible sur des territoires prioritaires				
	Promouvoir des solutions techniques et organisationnelles innovantes				
	Sous total santé		6,78	10,38	17,16
	Culture	BOP 131 et BOP 175	13,45	7,00	20,45
	TOTAL		53,73	110,2	163,93
Politique de la ville	L'égal accès de tous les habitants de quartiers aux droits et aux services publics		76,00	31,50	107,50

		<i>ainsi que la promotion de l'innovation sociale</i>				
		<i>Rénovation du cadre de vie et le renouvellement urbain</i>				
		<i>Le développement de l'activité économique et de l'emploi, la sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle notamment des jeunes les plus en difficultés</i>				
	<i>Présentation territorialisées des interventions concernant les espaces métropolitains et les grandes agglomérations régionales Volet métropolitain</i>		BOP 135	25,728	6,86	32,588
	TOTAL			155,46	148,56	304,018
	TOTAL GENERAL			<u>832.12</u>	<u>852.57</u>	<u>1 684.69</u>

Fait en deux exemplaires originaux,
A Marseille, le.....

Pour l'État,
Le Préfet de région



Stéphane BOUILLON

Pour la Région Provence-Alpes-Côte D'Azur,
Le Président du Conseil régional

23 NOV. 2015


Michel VAUZELLE